

La création d'une banque de temps intergénérationnelle.

La députée, Madame Marie-Françoise NICAISE, faisant écho à un système utilisé au Japon, s'est demandé s'il ne serait pas opportun de mettre en place une **banque de temps intergénérationnelle**.

Au Japon, ce système permet de rémunérer un citoyen qui apporte une aide à une personne âgée, aide non-couverte par la sécurité sociale. En échange de cette aide, le volontaire reçoit des « unités de temps » qui pourront être utilisées plus tard pour un service d'aide similaire au bénéfice de lui-même ou d'un proche, OU qui pourront être remboursés.

Pour Madame NICAISE, ce système – adapté à notre pays – pourrait répondre au phénomène croissant du vieillissement de la population.

Et de s'interroger sur d'autres réponses concrètes au vieillissement qui émergeraient d'autres pays.

Et enfin elle a demandé au Ministre s'il ne serait pas opportun de mettre en place une expérience-pilote à l'échelle de la Wallonie afin d'évaluer l'intérêt de la population wallonne pour cette forme de solidarité intergénérationnelle ?

Dans sa réponse, le Ministre a rappelé que le grand défi était d'évaluer les besoins liés au vieillissement : soins et services à domicile, possibilité d'un hébergement sécurisé, comme dans les résidences-services, institutionnalisation,...

Il a rappelé que certains investissements sont de la responsabilité des pouvoirs publics mais qu'il existe également des initiatives citoyennes dont certaines se structurent comme par exemple les systèmes d'échanges locaux (SEL). En outre, la solidarité de personne à personne se développe un peu partout. Au niveau local, des projets intergénérationnels sont également mis en place.

Le Ministre a mentionné l'appel à projet de la Fondation Roi Beaudoin visant à la création d'un réseau de volontaires accessible via un numéro vert d'écoute par et pour les aînés. Un tel projet vient d'Italie. Il s'agit du *projet Filo d'Argento*. Une collaboratrice du Ministre suit le projet de près (et l'ASBL SENOAH est associée à la réflexion – ndlr).

Le Ministre a également fait référence au secteur associatif et en particulier à l'ASBL *Intergénération* qui regroupe, depuis 2014, des asbl actives dans le secteur de l'intergénérationnel (*ASBL Entr'âges, Atoutage et Courants d'âge*).

Cette ASBL Intergénération est un pôle de ressources dont les missions sont variées :

- Informer et sensibiliser sur les questions intergénérationnelles ;
- Mettre à disposition un centre de documentation et organiser des formations ;
- Echanger et analyser les pratiques au niveau national et international ;
- Etre porte-parole.

Prenant distance par rapport au modèle japonais, le Ministre a précisé qu'il n'encourageait pas les initiatives qui visent à la « marchandisation de la solidarité ».

Lien vers cette question parlementaire sur le site du parlement de la Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/content/print.php?print=interp-questions-voir.php&id_doc=69275&type=28
